

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaients présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline
 - ✓ M. MARIETTE Christophe
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine
 - ✓ Mme BRETON Laurence
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
- et M. DEMONCHAUX Daniel (secrétaire de mairie)

Etaients absents excusés :

- ✓ M. BOYARD Michel (pouvoir à M. DOMONT Jean-Pierre)
- ✓ Mme DECHIR Fazia (pouvoir à Mme OSTROWSKI Aline)
- ✓ M. SIMMONDS Stevens (pouvoir à Mme GAUDOIN Chantal)
- ✓ M. TARGIT Didier (pouvoir à Mme DOMONT Anne-Sophie)

Etaients absentes :

- ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
- ✓ Mme OGEZ Brigitte

L'ordre du jour est le suivant :

1. PV du 24/06/2019 : Approbation,
2. Délibération sur la reconstitution de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en fonction d'un accord local en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT,
3. Délibération pour l'attribution et le versement des subventions aux associations pour l'année 2019,
4. Délibération pour l'affectation des résultats,
5. Délibération pour une décision modificative budgétaire,
6. Parole aux commissions,
7. Questions diverses.
- 8.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M. MARIETTE Christophe pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Par 13 voix pour, le compte-rendu du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

II - DELIBERATION SUR LA RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DES EPCI A FISCALITE PROPRE EN FONCTION D'UN ACCORD LOCAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-6-1 DU CGCT

Monsieur le Maire informe ses collègues sur la reconstitution de l'organe délibérant de la Communauté de communes du territoire Nord-Picardie constituant à porter le nombre à 106 délégués au lieu de 90 actuellement, droit commun : 93 délégués.

Vote : sans objet, refus du Préfet de la Somme.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

III – DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION ET LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

La délibération suivante est prise : Délibération n°41-2019

Le conseil municipal a étudié les demandes des associations qui ont déposé leurs statuts, leurs bilans d'activités, le nombre de leurs adhérents et leurs comptes. Madame GAUDOIN Chantal présente les évolutions pour chaque association (Nombre d'adhérents, comptes, dépenses etc...)

Après en avoir délibéré (pour 13, contre 0, abstention 0) décide de verser les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Subventions</u>
Ballon au poing Villers-Bocage	850 €
Bocage en chœur Villers-Bocage	850 €
BVB (badminton) Villers-Bocage	700 €
Association Diablorok Villers-Bocage	1 800 €
AAE Football Villers-Bocage	2 300 €
Foyer pour Tous de Villers-Bocage	2 500 €
Judo Club de Villers-Bocage	2 500 €
Union Musicale de Villers-Bocage (UMVB)	1 500 €
ACPG (anciens combattants) Villers-Bocage	700 €
Club des aînés de Villers-Bocage	900 €
LABELVI Villers-Bocage (école publique)	400 €
Coopérative scolaire Villers-Bocage	900 €
USEP Villers-Bocage	350 €
Comité des Fêtes de Villers-Bocage	7 623.72 €

La commune versera 23 250 € en 2019 aux associations. Ces sommes seront prélevées au budget 2019.

IV – DELIBERATION POUR L’AFFECTATION DES RESULTATS

La délibération suivante est prise : Délibération n°42-2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative : article L. 2311-5,
Vu l’arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Entendu cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, pour : 11 - contre : 2 - abstention : 0,

ADOpte la reprise définitive des résultats de l’exercice 2018 dans le budget primitif 2019.

Le résultat de clôture en fonctionnement soit 755 727.90 € est porté au compte 002 conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311 du Code général des collectivités territoriales, le solde de l’excédent d’investissement soit 1 186 481.75 € étant porté au compte 1068 en section d’investissement de l’exercice 2018.

V – DELIBERATION POUR UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

La délibération suivante est prise : Délibération n°43-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0, valide la décision modificative suivante :

Section Investissement Dépenses	Prévision budgétaire	Décision modificative n° 1	Crédits 2019
C/2031 Frais d’études	0	30 000.00	30 000.00
C/2128 Autres agencements et aménagement	802 145.00	- 30 000.00	772 145.00

VI - PAROLE AUX COMMISSIONS

1. Commission Urbanisme :

- Quartier Jardin du Petit Bois :

1^{ère} phase : → 17 terrains vendus,

→ 8 terrains : 3 vendus et il reste 5 terrains.

En parallèle, 8 maisons en accession sociale + 11 appartements locatifs avec la SIP. Démarrage des travaux en janvier 2020.

2^{ème} phase : → 28 terrains 14 réservés à ce jour.

Les travaux ont démarré début juillet pour l’assainissement, la voirie et la tranchée commune.

La signature des actes de vente est prévue début janvier 2020.

- Equipement associatif : Les réunions de préparations se font à la Mairie. L’entreprise de gros œuvre va débiter le chantier la deuxième quinzaine de septembre mais cela n’est pas simple pour la coordination entre les entreprises. Les marchés ont été signés.

- La démolition de l'ancien centre de tri est terminée. L'entreprise REVET doit encore enlever les haies et les souches d'arbres.
- L'aménagement du centre-bourg prend un peu de retard, les travaux démarreront au 1^{er} trimestre 2020.
- City Stade : Le regroupement d'individus pose problème. Jean-Pierre DOMONT précise que les jeunes rencontrés sur le City Stade sont satisfaits de cet équipement sportif.
- Aire de jeux pour les enfants : un panneau d'informations aux usagers a été commandé. Il précisera entre autre, que le portillon doit rester fermé, afin d'empêcher les chiens d'y entrer.

2. Commission Vie Scolaire et Associative :

- Les effectifs sont stables avec 163 élèves.
- A l'école élémentaire, des nouveaux stores doivent être posés dans la classe de Mme Chardin.
- Picardie Nature va intervenir pour enlever les nids d'hirondelles courant octobre et installera des nids artificiels après la pose des nouveaux stores. Des planches de protection seront également posées au-dessous des nids.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

- Jardin de l'église : Où en est le projet ?
Les commissions voirie et bâtiments étudieront le dossier ensemble prochainement.
- Dossier CHUVAS : Monsieur le Maire s'est rendu au tribunal sur convocation avec l'avocat missionné par la Commune début juillet. Le juge a reporté l'audience pour le début 2020.
- Question de M. LEFEBVRE François sur l'étude du SMIRTOM pour un nouveau procédé de ramassage des poubelles. Rien de précis à ce jour.
- Mme DESLANDES Séverine souhaite proposer une action afin qu'en période de chasse, une communication se fasse par le biais d'affiches précisant les dates de chasses et les endroits choisis.
- Libération d'un logement SIP : Logt rue Neuve type 5 de 117 m², loyer de 644 €, libre le 07/10/2019.
- Développement d'une aire de co-voiturage : Le Conseil Départemental projette de mettre en place un schéma de développement d'aire de co-voiturage en face de MARKET.
- Revitalisation des centres-bourgs : Une réunion est prévue le 8 octobre prochain de 18 h30 à 20h30 avec des ateliers de travail.
- Embauche de deux agents en contrats aidés : ils ont été embauchés le 2 septembre en contrat aidé PEC 35 h. Ces deux personnes sont M.M. DEMARQUET Thierry et DOUAY Jean-Michel.

Le Conseil Municipal se termine à 22 h08 après épuisement de l'ordre du jour.